



SEANCE du 13 septembre 2021.

DELIBERATION 2021-28

Bi mila hogaita bat urtean irailaren 13 an, arratseko zazpi eta erdiak herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaia tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt et un, le 13 septembre, à 19 heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER, Anne-Marie IDIEDER, Lydie ETCHEGARAY, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO, Yves GENIN.

Ez ziren hor / Absents : Betti ERROTEBEHERE.

Procuration : Néant

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 3.3

Objet : Cabinet paramédical – Location bureau n°4 - Mme TEILLET (dentiste)

M. le Maire explique que la Commune a été sollicité par Mme Laurence TEILLET (dentiste) pour la location du bureau n°4 pour une entrée dans les locaux au 1er octobre 2021.

Le tarif ordinaire des bureaux paramédicaux étant de 15 euros le m². Le bureau n°4 faisant une surface de 19.21 m² et local technique attenant une surface de 4.62 m² soit un total de 23.83 m², M. le Maire annonce que le loyer du local sera de 357.45 euros par mois.

Le montant du loyer sera révisé chaque année à la date anniversaire du bail (indice INSEE loyer professionnel).

M. le Maire souhaite avoir l'accord du Conseil Municipal pour l'établissement du loyer et la signature du bail de location.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

VALIDE la demande de location présentée par Mme Laurence TEILLET.

DECIDE que le tarif de location du bureau n°4 du cabinet paramédical comprenant un local technique sera de 357.45 euros par mois révisable chaque année.

AUTORISE M. le Maire à signer le bail de location relatifs à la présente délibération.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturan errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie

Le Maire/Auzapeza
Xavier LACOSTE

Deia/Convocation : 09-09-2021 Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15 Hor zirenak / Présents : 14 Alde direnak / Votes pour : 14 Kontra direnak / Votes contre : 0 Abstentzioa / Abstentions : 0

